



Commune de Rosis

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Août 2020 18 h 00

Membres présents : Madame SAUTEREL Anne-Lise – BOUILLOT Bernard – BOUSQUET Alain
– CAZALS Magali – FARENQ Germain – PUJOL Jean Marcel – ROUX Robert – SAUTEREL
Stéphane - VIGNAU Laurence

Membre (s) absents excusé(s): - : NORMAND Elisabeth

Membre (s) absents : ROQUES Moïse

Secrétaire de séance : VIGNAU Laurence

1- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/07/2020

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier **Conseil Municipal**.

Elle demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont des observations à formuler.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

2- DOSSIER SUBVENTIONS DEPARTEMENT FAIC

Madame le Maire, informe le conseil que dans le cadre du programme FAIC le département attribue des subventions sur les bâtiments et la voirie.

Elle indique les priorités sur la commune concernant la voirie :

- Heric : route effondrée
- Cours : route fendue suite à affaissement du mur
- Andabre : chemin du calvaire pour renforcement en béton
- Andabre : trottoir du pont d'Andabre

Le Conseil décide de demander des devis à plusieurs entreprises concernant ces projets de travaux.

3- AUTRES TRAVAUX A PREVOIR

Madame le Maire informe des autres travaux à prévoir :

Mairie : Remplacement de l'ancienne chaudière à fuel énergivore par une pompe à chaleur réversible ; Demander une étude pour conversion du toit en panneaux solaires.

Sécurisation de la commune : Croisement Andabre un feu récompense plutôt que des ralentisseurs qui sont bruyants ; centre du village d'Andabre chicanes ou dos d'ânes et hameau de Rosis chicanes

Le conseil décide de demander des devis et l'avis de l'agence départementale.

4 - ECLAIRAGE PUBLICS

Madame le Maire informe le conseil de la prise en charge du remplacement de 14 lampadaires suite à un diagnostic effectué par la CCMLHL.

Le conseil décide que le remplacement des lampadaires sera réparti sur tous les hameaux de la commune.

5 - REFERENT TRIFYL

Madame le Maire informe le conseil d'un courrier de Trifyl (tri sélectif) demandant la désignation d'un référent de notre commune.

Le conseil décide de nommer Mme Magali Cazals.

6- REFERENT RDL

Madame Le Maire informe le conseil d'un courrier de RDL insertion (régie de développement local) demandant la désignation d'un délégué suppléant Madame le Maire étant délégué titulaire d'office.

Le Conseil décide de nommer Mme Laurence Vignau 1^{er} adjointe.

7- CDG MUTUELLE EMPLOYES

Madame le Maire informe avoir été sollicité par le CDG pour leur donner mandat afin d'organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque de santé sans adhésion obligatoire.

Le conseil décide de mandater le CDG et proposera en temps voulu aux salariés de la commune de s'affilier ou pas à cette mutuelle.

8 – ANTENNE ROGAINARD CONVENTION REGULARISATION AVEC LE DEPARTEMENT PARCELLE D348

Madame le Maire informe que la présente convention a pour objectif de déterminer les conditions générales, techniques, juridiques et financières de mise à disposition des emprises appartenant à la commune sur lesquelles une antenne de radiotéléphonie a été construite par le Département de L'Hérault.

L'opérateur, qui exploite un réseau de radiotéléphonie conformément aux autorisations qui lui ont été accordées, a implanté et exploite un système antenneur installé sur un pylône dont le département de l'Hérault est propriétaire. Ce pylône se situe sur la commune.

Le conseil municipal l'autorise à signer la convention.

9 – OPERATION 8000 ARBRES PAR AN DU DEPARTEMENT

Madame le Maire informe que le département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique. La collectivité a lancé l'opération 8000 arbres par an pour l'Hérault visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Une palette de 34 essences est proposée et nous devons formuler nos besoins en arbres pour l'année 2021. La réponse est à donner avant le 18 septembre 2020.

Le conseil municipal se renseigne sur les essences et réfléchit aux différents endroits proposés.

10 — ENTRETIEN CIMETIERE ANDABRE PAR ESAT

Madame le Maire informe qu'il est envisagé d'embaucher l'ESAT pour l'entretien de tous les espaces verts d'une partie de la commune et éventuellement l'arrosage des fleurs sur Andabre, Cours, Compeyre afin de soulager la charge de travail des employés communaux.

Le conseil municipal décide de demander un devis pour deux interventions par an à Toussaint et au printemps pour le cimetière communal d'Andabre.

11- RECONDUCTION DE CONTRATS

Madame le Maire informe que les deux contrats de Monsieur Bruno TEYSSIER et Enzo se terminent le 31 août 2020.

Le conseil municipal décide de reconduire Monsieur Bruno TEYSSIER en fonction de l'arrêt-maladie de Fabrice DELACOUR et de reconduire pour deux mois Mr Enzo KRZYZANOWSKI.

12- SUBVENTION ASSOCIATION 2021

Madame le Maire informe que la liste des associations a été mise à jour pour 2021.

Afin de décider de l'attribution des subventions, il a été demandé aux présidents d'associations de nous retourner avant le 10 septembre le formulaire de demande qui leur a été envoyé avec celui du département.

Le conseil municipal en prend acte.

13- DIVAGATION CHATS ET CHIENS

Madame le Maire informe les membres du conseil que de nombreux chats errent dans le village d'Andabre et que nous devons devant ce problème prendre des mesures pour endiguer leur prolifération.

Elle précise que ces chats sont souvent alimentés par certains résidents. Madame SIDOBRE de la Gineste nous aide à endiguer ce problème et pour éviter une prolifération intempestive il sera adressé à la fondation Brigitte Bardot une requête en début d'année leur demandant leur participation financière pour l'année 2021.

Le conseil municipal en prend acte.

14- ECOLE RPPI SAINT GERVAIS

Madame le Maire informe qu'il est demandé à la commune une participation pour les enfants scolarisés à Plaisance, Pabo et St Gervais sur Mare.

Le Conseil Municipal décide de participer au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans chaque établissement.

15- CAMPANAIRE CONTRAT D'ENTRETIEN

Madame le Maire informe que la société LAUMAILLE qui assure la vérification et l'entretien de l'église d'Andabre nous propose un contrat d'entretien avec un nombre d'interventions illimité dans l'année conclue pour une durée initiale de 3 ans puis renouvelable chaque année par reconduction tacite pour un montant annuel hors taxes de 200.00 €.

Le conseil municipal l'autorise à signer le contrat d'entretien.

Questions diverses :

- Parcours de santé : Sécurisation de la barrière à l'entrée pour éviter que les véhicules à moteur puissent y accéder.
- Organisation d'une journée de nettoyage le 17 septembre dans les gorges d'Héric pour les employés communaux, conseillers et habitants de la commune qui souhaiteraient se joindre à eux (informations sur lieux et horaires de rendez-vous à venir)
- Le 21 août 2020 cérémonie de Fautrou : Madame le maire sera représentée par le conseiller Bernard BOUILLLOT
- Antenne ROGAINARD Madame le maire va informer l'opérateur que le réseau est mauvais et fonctionne mal.

- Dossier CARPENTIER sur l'échange d'un chemin communal à la Palisse contre un morceau de terrain dans ce même hameau : Robert ROUX est mandaté pour se rendre sur place et évaluer la situation. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.
- Petits encombrants : demander à la communauté de communes s'il lui est possible de les prendre pour les hameaux de Douch et Rosis, éloigné de la déchetterie de saint Etienne d'Estréchoux.
- Le 24 septembre les conseillers vont visiter les carrières Granier de Madale et Lacaune et feront le tour de la commune avec le fourgon de la communauté mis à disposition gratuitement.
- Journée nettoyage de l'atelier municipal par les conseillers les 2 et 3 octobre.
- Gestion des gîtes communaux : une réflexion a été engagée sur l'organisation à venir, une décision sera prise avant la fin de l'année.
- Randonnée communale : si elle est maintenue (en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires liées au COVID) nous proposons de l'organiser en collaboration avec les associations de la commune et de prévoir une collation en suivant avec éventuellement des activités l'après-midi.
- Noël : nous proposons de remplacer le traditionnel colis de Noël par un repas convivial.
- Fleurissement de la commune : une réflexion est entamée pour l'organisation d'un concours communal des maisons fleuries, moins contraignant dans un premier temps que la participation au label « Villes et villages fleuris »

FIN DE SEANCE 22 H